



## Déclaration du Sgen-CFDT au CDEN de Côte-d'Or

07 février 2024

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture,  
Madame la vice-présidente du Conseil Départemental,  
Monsieur le Directeur académique,  
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Nous déplorons depuis des années ici-même, le peu de moyens attribués à l'École inclusive, les difficultés du remplacement, les inégalités scolaires, l'explosion des taches de direction, des postes Rased non pourvus... Nombreux sont les chantiers qui depuis de nombreuses années occasionnent des conditions de travail dégradées pour les personnels, voire de la souffrance pour certains d'entre eux. Cette fois, pour mettre en application les décisions d'un ministre de l'éducation resté moins de 6 mois en poste, le projet de carte scolaire prévoit une diminution du nombre de postes, dans notre département comme dans beaucoup d'autres. Nous nous interrogeons sur les objectifs de notre Ministère au vu des moyens attribués - ou plutôt retirés ! - pour la rentrée 2024 : la relative diminution du nombre d'élèves n'était-elle pas l'occasion d'améliorer les conditions d'enseignement et d'apprentissage des élèves, nous qui avons le triste record des classes les plus chargées d'Europe ?

Par ailleurs, nous dénonçons les attaques de Amélie Oudéa-Castéra envers l'école publique et la soi-disant absence des enseignant-es..., enseignant-es en réalité moins absent-es pour maladie que partout ailleurs. N'est-ce pas son parti politique qui a la main depuis plusieurs années déjà sur le nombre de postes dans l'Éducation Nationale et ainsi la mise en place d'une véritable brigade de remplacement présente et efficace ? L'absence de remplacement des enseignant-es assèche depuis plusieurs années leur accès à la formation continue hors des 18 heures annuelles. Par ailleurs, quand un-e enseignant-e est absent-e et non remplacé-e les élèves sont réparti-es dans les autres classes, au détriment des conditions de travail des personnels et d'apprentissage des

élèves. Il y a également nécessité de donner aux personnels les moyens et un cadre pédagogique permettant une meilleure mise en œuvre de l'inclusion. Cela passe également par l'ouverture de postes d'enseignant-es surnuméraires.

Le temps du politique est différent du temps éducatif, on le sait. Les annonces régulières et fouillées des ministres successives et successifs sont le signe d'une impréparation consternante qui met en difficulté le monde éducatif. Il faut jeter le travail à peine est-il fait pour faire le contraire dans l'urgence. Beaucoup, y compris parmi les cadres, ne trouvent plus de sens à leur travail dans un bateau ivre qui n'a plus de cap sinon le plan carrière des ministres et de charmer un certain électorat.

En ce qui concerne la Côte d'Or et la carte scolaire, la rentrée de septembre 2024 serait marquée par une baisse démographique de 588 élèves dans les écoles publiques. La dotation réduite de 27 emplois ne permettra pas de couvrir tous les besoins importants : seuils pour GS, CP et CE1 dans toutes les écoles, éducation prioritaire, effectifs dans les maternelles, remplacements, Rased, école inclusive, ruralité... Quand tout est prioritaire, rien ne l'est plus. Le Sgen-CFDT dénonce le retrait de ces emplois par le ministère.

Comme d'habitude, vous nous direz que la situation s'améliore puisque le P/E augmente. Le P/E est UN indicateur, dont nous rappelons, une fois encore, qu'il ne reflète pas la réalité dans les classes sur des territoires extrêmement divers, urbains et ruraux, à la sociologie privilégiée ou avec une forte présence de réseaux d'éducation prioritaire. Mais comme cet indicateur est l'indicateur privilégié, jouons un peu avec. Un P/E qui augmente globalement de 0,1 à la rentrée 2024 en Côte-d'Or, c'est 1 professeur de plus pour plus de 1 000 élèves. Peut-on vraiment parler d'engagement fort de l'État pour le primaire ? Pourtant, les écoles ont besoin de postes de brigades, pour que les PE soient remplacés quand elles ou ils sont malades, en congé maternité, en formation, les dispositifs ULIS doivent être suffisamment nombreux pour accueillir les élèves. Pour nous, l'inclusion d'élèves à besoin particulier nécessite, a minima, des classes à petits effectifs et la carte scolaire doit en tenir compte.

Concernant le plan d'investissement du département pour les collèges publics et privés, la CFDT, vous rappelle, comme il l'a fait à Madame la ministre la semaine dernière, que l'enseignement privé sous contrat fait partie du service public d'éducation, et nous réclamons davantage de contrôle dans l'utilisation des fonds publics donnés aux

établissements ou pour les formations ; davantage de contrôle concernant le respect des contrats d'association ; davantage de contrôle du respect des valeurs de la République. Il en va du respect de la constitution, des valeurs de la République et de la laïcité pour lesquels la CFDT, premier syndicat du privé, ne transigera pas. Et pour le dire d'une manière plus claire et directe : pas un centime d'argent public ne doit financer des activités ne relevant pas du service public d'éducation ; pas un centime d'argent public ne doit financer des formations à connotation confessionnelle.

Pour les transports scolaire, nous rappelons que nous saluons la démarche d'une harmonisation sur le mieux disant et une évolution vers plus de justice pour les élèves internes et celles et ceux relevant de l'aide sociale à l'enfance notamment, des questions se posent toujours quant à :

- L'exclusion de la qualité d'ayant droit des apprenti-e-s des établissements publics
- L'exclusion de la prise en charge des déplacements vers les lieux tiers nécessaires à la complète formation des élèves (stages, PFMP, etc.)

Garantir aux élèves le libre choix d'orientation impose de favoriser leur mobilité en luttant contre les inégalités sociales et donc d'attribuer la qualité d'ayants droit à ces élèves, pour tous ces transports.

Concernant l'IRL qui doit être versée aux instituteurs, nous ne pouvons que dénoncer qu'elle n'est pas revalorisée depuis 2012, alors que l'inflation cumulée (source INSEE) est de plus de 17 % sur la période et que l'indice de référence des loyers, calculé par l'INSEE est de plus de 8 %. L'inflation a été le prétexte de l'augmentation des frais de représentations de nos parlementaires, mais pour les agents du service-public, en première ligne de la République pour reprendre la rhétorique guerrière chère à notre président et à notre premier ministre ce n'est pas possible ? Quel message, sinon du mépris, pour les agents du service public faites vous passer ?